



LE BUREAU

Président : Jean-Pierre OGIER
Vice-président délégué: Philipp SOUILLLOL
Vice-président : Guy DECOUX
Secrétaire : Pascale BONNET
Secrétaire adjointe : Emilie ROLLAND
Trésorière : Florence COUTURE JOUBERT

TITULAIRES :

Mme P. BONNET
Mme F. COUTURE-JOUBERT
M. G. DECOUX
Mme E.ROLLAND
M. J-P. OGIER
M. P. SOUILLLOL

SUPPLEANTS :

Mme A.KERSTENNE
Mme C.MARTINET
M. F.MOULIN
M. D. PREMEL
M. H. PROTAT
Mme C.REYMOND

LES COMMISSIONS :

Commissions Cabinets Secondaires : tous les membres du Conseil

Conciliation : Emilie ROLLAND Jean-Pierre OGIER, David PREMEL, Hervé PROTAT

Commission hygiène : Florence COUTURE JOUBERT, Jean-Pierre OGIER, Catherine REYMOND

Relation avec les Organisations professionnelles : Jean-Pierre OGIER, Philipp SOUILLLOL, Florent MOULIN

Relations avec les Médecins, hôpitaux, auxiliaires médicaux CPAM : Jean- Pierre OGIER

Relations avec la presse :
Guy DECOUX, Jean-Pierre OGIER, Hervé PROTAT

Formation restreinte en cas d'urgence :
Florence .COUTURE- JOUBERT, Pascale BONNET, Jean -Pierre OGIER

CHAMBRE DISCIPLINAIRE 1ERE INSTANCE :

Mme F. COUTURE-JOUBERT
M. P. SOUILLLOL, Pascale BONNET, Catherine REYMOND

Le mot du Président...

En cette fin d'année 2012 nous avons de nombreux projets à réaliser avec vous.

Une nouvelle session d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) vous est proposée. Elément important de votre Développement Personnel Continu (DPC), cette auto-évaluation vous donnera les outils d'amélioration de votre exercice quotidien.

Les rencontres que nous vous proposons vous permettent de prendre conscience de vos pratiques professionnelles pour que vous puissiez les comparer à des référentiels mis en place par la Haute Autorité de Santé (HAS). Nos facilitateurs vous guideront pour que vous soyez en mesure de faire évoluer vos pratiques et ainsi vous rapprocher le plus possible d'un exercice conforme à ces protocoles. Le DPC prendra place effectivement en 2013 et sera obligatoire, l'EPP est l'un des éléments qui permettra de continuer à exercer en validant votre DPC.

Par ailleurs, pour continuer votre exercice professionnel dans les meilleures conditions il faut avant janvier 2015 que vous soyez en conformité avec l'accessibilité de vos cabinets aux personnes handicapées.

Le Handicap ne concerne pas uniquement les personnes en fauteuil roulant ! Il s'agit de tous les handicaps. Soit les personnes non ou malvoyantes, non ou malentendantes, les personnes à mobilité réduites permanentes ou temporaires et celles ayant des difficultés intellectuelles ou cognitives. Toutes ces personnes devront être en mesure d'accéder, de localiser nos cabinets et de s'y déplacer facilement.

Nous sommes des ERP de 5° catégories (établissement recevant du public) ce qui nous donne certaines obligations d'accessibilités et de sécurité incendie. Vous pouvez trouver sur internet les règles qui s'attachent à ce type de locaux.

Si dans vos cabinets vous pensez ne pas pouvoir réaliser certaines mises aux normes, il faut avant janvier 2015, faire les demandes de dérogation auprès de la direction départementale du territoire qui transmettra au préfet seul personnage habilité à donner les dérogations. Pour tout ce qui ne pourra pas faire l'objet d'une dérogation, vous devrez être conforme au 31 décembre 2014. Renseignez-vous rapidement auprès de la Direction Départementale du Territoire.

Jean Pierre OGIER Président du CROPP Rhône-Alpes

LA REFORME DE LA FORMATION INITIALE

La profession après une réingénierie de son diplôme, intègre à la rentrée de septembre 2012 la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) pour s'insérer dans le système d'enseignement Européen (Crédits ECTS). L'organisation de l'enseignement sera effective lorsque les universités auront signé cette convention en semestres et en unités d'enseignement.

Ces unités d'enseignement seront reconnues par tous les organismes de formation (universités, facultés françaises ou européennes) et permettront une évolution de nos compétences en intégrant des formations de grade Master, ou de Doctorat.

Il sera donc possible de s'intégrer dans d'autres cursus de formation continue avec des niveaux reconnus. Jusqu'alors le diplôme d'Etat n'avait pas d'équivalence et ne nous permettait pas d'intégrer une autre formation universitaire sauf à commencer celle-ci à son début. Maintenant grâce aux unités d'enseignement nous n'aurons qu'à valider les unités d'enseignements manquantes.

Ci-joint la fiche d'EPP (Evaluations des Pratiques Professionnelles)

LA DEMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE EN RHONE ALPES NE CESSE DE CROITRE ET DEVIENT UN PROBLEME PREOCCUPANT

L'augmentation du nombre des étudiants en Pédiatrie Podologie est en hausse sensible dans notre région (cf. tableau). Il est donc important de limiter le nombre de futurs professionnels pour éviter une paupérisation de celle-ci.

La formation initiale en évoluant vers le LMD est un gage de qualité et à terme peut faire évoluer la profession vers plus de compétences.

Comme notre formation actuelle peut paraître de plus en plus attractive pour les étudiants, il y a nécessité urgente d'en limiter l'accès.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier qui intéresse l'avenir de tous.

Il y a urgence de créer un numerus clausus, ou un système de quotas. (Rhône Alpes est déjà en partie dans la zone rouge)

	Nombre de podologues	Nombre de cabinets principaux	Jeunes diplômés	Nombres d'arrivées	Nombre de départs	Nombre de radiation
2007	579	535	18	6	3	7
2008	602	537	25	9	11	19
2009	622	540	35	7	13	11
2010	648	537	22	16	13	5
2011	656	562	33	5	17	21
2012	989	571	41	11	12	4

Les chiffres de 2012 ont été arrêtés en octobre

LES DIPLOMES ETRANGERS

Représentant notre profession, je me suis rendu le 5 octobre 2012 à la DRJSCS pour examiner les dossiers des étudiants étrangers désireux de s'installer en France. Puisque La loi Schengen prévoit le libre- échange entre les pays européens de ces professionnels venus d'ailleurs ! Nous avons examinés rapidement **23** dossiers, qui tous étaient conformes aux critères demandés. Il y avait **20 candidats Français et 3 étrangers** seulement !

Cette séance m'a amené à plusieurs conclusions très amères

- Il est évident que nous devons représenter notre profession malgré la sensation d'être inutile, les jeux étant faits !! Mais refuser d'être présent à chaque examen de dossier équivaut à ne plus exister en ce qui concerne la podologie. Malgré l'amertume ressentie nous devons continuer à être présent à ces réunions
- Il est vrai que la loi Schengen permet l'installation en France de ces professionnels **étrangers**, avec un parcours d'étude qui n'a rien à voir avec celui demandé chez nous, où les examens d'entrée sont durement gagnés et où les études sont de plus en plus longues et difficiles. Mais lorsqu'on regarde de plus près ces dossiers, on constate que ce sont **pour la grande majorité des Français qui utilisent ce système pour éviter les barrages et les dures études imposées en France**. Il y a là une injustice criante, qui n'est pas compensée par une reconnaissance de nos professionnels sortant de nos écoles. Le nombre croissant de ces podologues s'installant chez nous est préoccupant, alors que notre profession comprend en Rhône-Alpes déjà un maximum de podologues.

Ainsi, pour essayer de compenser un peu cet état de fait désolant, nous aimerions que soit imposé à ces Etrangers et **Français surtout**, comme cela se fait dans les pays anglo- saxons, un examen de contrôle établi par des professionnels de nos écoles. Par ailleurs, il faut leur demander d'exercer deux ans, dans le pays dont ils possèdent le diplôme avant de s'installer chez nous.

Guy DECOUX



989 PROFESSIONNELS INSCRITS AU TABLEAU DE LA REGION

Nouveaux inscrits depuis le 01 er février 2012

ABY Charlotte
AUCOURT Déborah
BAYART Clémence
BEGOU Vivian
BRESSON Camille
DANJOU Anne
DOUNI Franck
DUCREUX Brice
FERRIER Isabelle
FOREST Oriane
GAYRARD Lola
MAITREJEAN Gaétane
MATTON Mathilde
MOUTAIROU Carole
NOEL Tiffanie
ROBIN Alexis
SCHNEIDER Noémie
THIBAUT Clémence
TISSIER Lucille
VARICHON Audrey
VOGIN Grégory
WATINE Valentine

Arrivées en Rhône-Alpes

ACHAIN Pauline
BEGUIN Sébastien
BRUCKER Stéphanie
BRUN Marylise
BURROWS Jill
CHÂTEAU Muriel
CHAVENT Nicolas
ERRERA Sonia
FREDJ MAILLOT Virginie
GALLARDO ZAMORA Jeanne
GAUTHERON Caroline
GUILLOT Laure
HUYNH Chay Hong
LANG-DICKSON Chloé
LEGRAND Nicolas
LEYRAL Claude
LOPEZ Stéphanie
MIRAT Jérôme
PHILIPPE Noémie
PIERREFILS Nathalie
VACHELARD Julien



Transterts vers une autre région

CORNEN Elisabeth

COURANT Tiffany

DESCHASEAUX Christine

GENTHON Mathieu Michel

METZLE Delphine

SILVENT Adrien

Cessations définitives d'activités

ANDRE MILLION Sylvie

ARTIGE Michèle

BARRACAN RAMADE Sophie

BERTIN BOURGEOIS Madeleine

BRUCHON Séverine

CHAPUIS Emilie

CROZET Claude

DROZ Jacques

FARRUGIA-JARRET Marie Catherine

GOULEME Nathalie

GUILLOT Rachel

HAYMANN Gony

LHEUREUX Leslie

MOUTTON Régis

TOURENNE Evelyne Jacqueline

Quelques dates

- 18 Juillet 2012 :** Réunion Mensuelle (Cropp)
- 03 Septembre 2012 :** Réunion Mensuelle (Cropp) Commission cabinets secondaires
- 20 Septembre 2012 :** Convocation de deux professionnels pour une conciliation
- 01 Octobre 2012 :** Réunion Mensuelle (Cropp) et Tirage au sort des mandants des membres de la CDPI
- 04 Octobre 2012 :** Commission Equivalence diplômes DRJSCS
- 29 Octobre 2012 :** Réunion Mensuelle (Cropp)

Le tableau de l'Ordre

989 professionnels inscrits au Tableau de la Région Rhône-Alpes

L'annuaire professionnel est disponible sur le site www.onpp.fr

Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures Podologues Rhône-Alpes

95 A rue Léon Blum

69100 Villeurbanne

Tel : 04 72 36 06 54 Fax: 04 72 36 30 82

contact@rhone-alpes.cropp.fr

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 H 30.

Permanences téléphoniques des Conseillers : Elles ont lieu une fois par semaine, en principe l'après-midi.

(Pour les dates, se renseigner auprès du secrétariat)

Directeur de la publication : Jean Pierre OGIER, Comité de rédaction : Guy DECOUX

Tirage 1020 exemplaires, ISSN 1961-750X